

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 7 Février 2023

Le mardi 07.02.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie, LOUGE Monique.

Représentés : Mme AUREL Josie (par Mme MOREL CAYE), Mme D'ANNUNZIO Monique (par M. VIDONI-PERIN), M. XILLO Michel (par Mme IBRES), Mme MANZON Sabine (par Mme BRIEZ), Mme GARCIA Hélène (par M. DELMAS).

Absents : M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. LOQUET Pierre.

Délibération n° 07-2023.

Subventions aux associations.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder :

Comité d'Animation (Marché de Noël du 11.12.2022).

➤ au **Comité d'Animation** qui a organisé le marché de Noël sous la halle, le 11 décembre dernier, une subvention d'un montant total de **1 626,40 €** (1 076,40 € représentant les droits de place encaissés par la régie municipale + 550 € pour l'animation du marché de Noël).

Foyer de St Caprais.

➤ au **Foyer de St Caprais**, une subvention d'un montant de **1 243,00 €**, équivalente à la somme encaissée par la régie municipale au cours de l'année 2022, au titre de la location de la salle du foyer de St Caprais.

Foyer rural de Grenade.

➤ au **Foyer Rural de Grenade**, une subvention d'un montant de **887 €**, équivalente au montant des sommes encaissées par la commune, au titre des locations des salles du foyer rural, du 01.07.2022 au 31.12.2022.

Le Secrétaire,
Pierre LOQUET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul DELMAS,

